

<b>Projet de compte-rendu du Conseil médical</b> <b>3 octobre 2017</b>
---

**Personnes présentes :**

Pr Léger, Dr Aquino, Pr. Chevaleraud, Dr. Garnier, Dr. Mercier-Guyon, Pr. Patel  
Mme Billard, Mme Lavaud, M. Ramond, Mme Schmidt

**Personnes excusées :**

Pr. Caillard, Pr Mallaret, Pr. Murat, Pr. Penneau-Fontbonne, Pr. Touzard  
M. Renard, M. Daeschner

**1. Compte rendu de la réunion du 27 juin 2017**

Quelques modifications sont apportées.  
Le compte rendu est adopté.

**2. Accueil du Dr Aquino**

Lors du Conseil médical du mois de juin, la candidature du docteur Aquino a été acceptée.  
Le docteur est donc présent aujourd'hui pour se présenter.

Monsieur Aquino a été Directeur médical de la Clinique de la Porte Verte à Versailles jusqu'en 2013. Depuis 2014 il est Directeur du Pôle médico-social et des actions de prévention de la clinique de la Porte Verte. Il est de plus conseiller technique de la Fondation Médéric Alzheimer depuis 1999 à Paris. Il est Délégué général de la SFGG depuis 2016.

Après avoir remercié Messieurs Garnier et Léger qu'il connaît très bien, Docteur Aquino explique en quoi il est impliqué depuis longtemps dans les actions de prévention et notamment de prévention routière. Ses activités à la fondation Médéric Alzheimer l'amène à se questionner sur comment les personnes qui ont des problèmes cognitifs peuvent continuer à conduire.

En tant que coordinateur AGIRC ARRCO il a également été impliqué dans les actions de prévention. Il a ce titre participé à l'écriture du rapport Delaunay « anticiper pour une autonomie préservée : un enjeu de société ». Il a été le coordinateur du plan national contre la perte d'autonomie.

La prévention est un mot clé pour la gérontologie.

Monsieur Aquino est également président du conseil territorial de santé et a été coopté par le conseil départemental des Yvelines.

Deux thèmes lui tiennent à cœur :

- Les troubles cognitifs : un problème majeur sans traitement
- La prévention au titre de la motricité

Le docteur Léger demande qu'un tour des activités menées par l'association Prévention Routière en lien avec les séniors soit fait.

Christophe Ramond, après un tour de table des membres du conseil médical, présente les grandes missions de l'association Prévention Routière.

A ce sujet, Monsieur Garnier indique que l'aPR doit attirer toutes les entreprises qui sont demandeuses de formation de leurs salariés.

Monsieur Ramond poursuit en indiquant que l'aPR a développé deux programmes en lien avec les séniors :

❖ « Conduite séniors, rester mobiles » qui concerne tous les modes de déplacements

Christophe Ramond explique qu'il n'existe pas de statistiques sur le moment où les personnes âgées arrêtent de conduire.

Le programme conduite sénior permet d'expliquer thématiques par thématiques le bon comportement à avoir dans une situation particulière.

La mise en place d'un contrôle médical périodique pour les séniors s'est révélée peu efficace pour faire baisser la mortalité de cette population.

Le docteur Mercier Guyon indique que nombre d'assureur demande un certificat d'aptitude à la conduite à leurs assurés séniors. Cela est pourtant illégal.

Il est proposé que l'outil soit mis à la disposition des membres du conseil médical.

Le docteur Aquino demande si l'aPR est en contact avec les centres de santé AGIRC ARRCO (17 en France). Apparemment ce n'est pas le cas.

Quelle est la position de l'aPR sur le bruit et les voitures électriques ? Christophe Ramond indique qu'au niveau mondial a été adopté une norme pour que les véhicules électriques émette un minimum de son. Le son devra être le même pour toutes les voitures.

Est-ce que l'aPR a fait quelque chose sur les troubles cognitifs ? Lors de la sortie du programme « conduite séniors » une conférence de presse a été organisé avec le Conseil de l'ordre pour signaler le problème.

En termes de démarche administrative, suppression de la sanction pour le médecin qui dénonce son patient âgé dans des cas manifestement grave. Il faudra avoir une proposition de loi sur le sujet en réflexion avec le Conseil de l'ordre.

Il pourrait être pertinent également d'en discuter avec le CNSR et la commission santé et conduite.

Pour Anne Lavaud il importe de porter des propositions qui évitent de stigmatiser les séniors. Il est favorable de prendre une position universelle. Cela notamment car les séniors n'ont pas plus d'accidents, ils sont cependant plus grave.

La cognition est à introduire dans les modules pour les piétons.

❖ « Tous piétons, adoptons les bons réflexes »

Ce programme est un jeu, qui permet donc d'évoquer la notion de plaisirs lorsqu'on parle de mobilité. Cet atelier ludique, permet d'aborder le code de la route, la prévention des accidents et la santé du piéton.

### **3. Validation des recommandations du conseil médical sur le téléphone au volant.**

Important de faire ressortir davantage les recommandations purement médicales.  
Les nouvelles propositions sont annexées au compte rendu.

Quid de savoir auprès de qui seront portées les propositions. Une des pistes évoquées est de trouver des tribunes au cours de l'année pour porter ces recommandations.

D'autres pistes :

- Professeur Paul Frimat, spécialiste de la santé au travail
- Congrès santé au travail en juin 2018 à Marseille
- Interpeller le Ministère de l'Intérieur et notamment le comité de pilotage
- Monsieur Daeschner peut se faire l'écho des recommandations au sein de la commission du CNSR sur la santé.

### **4. Thème conférence 2018**

La thématique annuelle retenue par l'association Prévention Routière tournera autour du nouveau projet « ville prudente ».

Ce projet répond aux trois compétences détenues par un Maire qui relève de l'aménagement ; pouvoir de police ; employeur.

### **Prochaine réunion**

6 février après midi

Le matin se tiendra une conférence organisée par l'aPR et l'ETSC. Le thème reste à définir.